

**Attestation garantissant la mise en œuvre des  
mesures de mise en sécurité d'une installation  
classée mise à l'arrêt définitif suivant l'article R.512-  
66-1 du code de l'environnement**

***Note de synthèse et attestation***

*Mission ATTES SECUR selon l'arrêté du 09/02/2022*

# ALDES

## Site de Vénissieux (69)

Référence rapport : 0797180-27654568-ATTES-  
SECUR indice 0 du 16/12/2025

Ce rapport contient 32 pages dont 2 annexes.

© Bureau Veritas Exploitation - Toute reproduction interdite



CERTIFICATION  
RÉGLEMENTAIRE

Attestations prévues par le code  
de l'environnement pour les  
CESSATIONS D'ACTIVITÉ  
et les  
SITES ET SOLS POLLUÉS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ATTES SECUR

**Certification LNE Sites et Sols Pollués  
n°32509-9 et Certificat de conformité suivant  
l'arrêté du 9 février 2022, sous le numéro  
39266-2**

Liste des sites certifiés disponible sur [www.LNE.fr](http://www.LNE.fr)



## Vos interlocuteurs Bureau Veritas

Vos contacts	Adresse	Coordonnées
Emilie TIQUET Cheffe de projets	Service Conseil QHSE & RSE Région Rhône Alpes Auvergne Racing Park 4 Chemin du Tronchon 69410 Champagne-au-Mont-d'Or	Mail : emilie.tiquet@bureauveritas.com Tel : 07 85 49 41 86
Damien MOLINA Superviseur		Mail : damien.molina@bureauveritas.com Tel : 06 27 84 39 85

## Interlocuteur ALDES

Contact	Coordonnées
Lionel ZANAT Directeur juridique chez ALDES	Mail : Lionel.Zanat@aldes.com Tel : 06 51 72 91 34
Clément Chevalier Directeur des Opérations chez NOVEO	Mail : clement.chevalier@noveo-consulting.com Tel : 06 79 94 79 90

## Edition

Référence : 0797180-27654568-ATTES-SECUR indice 0 du 16/12/2025				
<b>Date</b>	16/12/2025			
<b>Version</b>	V0			
<b>Rédacteur</b>	Emilie TIQUET			
<b>Chef de projet</b>	Emilie TIQUET			
<b>Vérificateur</b>	Damien MOLINA			
<b>Note de version (principales modifications effectuées)</b>				
<i>V0 : version initiale</i>				

# TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>4</b>
<b>TABLE DES TABLEAUX .....</b>	<b>4</b>
<b>ABREVIATIONS.....</b>	<b>5</b>
<b>AVANT-PROPOS : LIMITATIONS.....</b>	<b>6</b>
<b>1 INTRODUCTION.....</b>	<b>7</b>
<b>1.1 Cadre et périmètre de l'étude.....</b>	<b>7</b>
<b>1.2 Objectifs de l'étude .....</b>	<b>8</b>
<b>1.3 Contenu du rapport.....</b>	<b>9</b>
<b>2 LOCALISATION DU SITE.....</b>	<b>10</b>
<b>2.1 Localisation .....</b>	<b>10</b>
<b>2.2 Usage actuel.....</b>	<b>12</b>
<b>2.3 Evolution de la situation administrative.....</b>	<b>12</b>
<b>3 LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES .....</b>	<b>13</b>
<b>4 CONTROLE DES OPERATIONS RELATIVES A LA MISE EN SECURITE DU SITE .....</b>	<b>14</b>
<b>5 EVALUATION ET ANALYSE DES ETUDES DES SOLS .....</b>	<b>17</b>
<b>6 EVALUATION DE L'ADEQUATION DES DONNEES TRANSMISES ET DES CONCLUSIONS DES ETUDES DE SOLS SUR LA MISE EN SECURITE DU SITE .....</b>	<b>22</b>
<b>7 ATTESTATION.....</b>	<b>23</b>
<b>8 CERTIFICAT LNE.....</b>	<b>26</b>
<b>9 DOCUMENTS FOURNIS PAR LE GUICHET UNIQUE DU RHONE .....</b>	<b>29</b>

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Localisation du site sur fond de plan topographique (source : IGN).....	10
Figure 2 : Localisation du site sur vue aérienne (source : IGN).....	11
Figure 3 : Plan cadastral du site (source : cadastre.gouv.fr).....	11
Figure 4 : Emplacements des sources potentielles de pollution identifiées par Bureau Veritas.....	20
Figure 5 : Localisation des sondages réalisés par ABI Consulting en 2024.....	20
Figure 6 : Représentation cartographique des résultats sur les sols par Bureau Veritas (en mg/kg).....	21
Figure 7 : Représentation cartographique des résultats sur les gaz de sols et air ambiant (en µg/m <sup>3</sup> ).....	21

## TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des principales actions de mises en sécurité.....	8
Tableau 2 : Liste des documents consultés.....	13
Tableau 3 : Points de vérification de la mise en sécurité.....	15
Tableau 4 : Evaluation et analyse des études - constats.....	18

## ABREVIATIONS

ATEX	Atmosphère explosive
BASIAS	Base de données des anciens sites industriels et activités de services
BTEX	Benzène, Toluène, Ethylbenzène, Xylènes
CASIAS	Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Services
COFRAC	Comité Français d'Accréditation
COV	Composés Organiques Volatils
COHV	Composés Organo-Halogénés Volatils
ESP	Equipements Sous Pression
HAP	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques
HCT	HydroCarbures Totaux lourds
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IGN	Institut National de l'information Géographique et forestière
LNE	Laboratoire national de métrologie et d'essais
NGF	Nivellement Général de la France
PCB	PolyChloroBiphényles
PCE	Tétrachloroéthylène
PID	Photo Ionisation Detector
SIS	Secteurs d'Information sur les Sols
TCE	Trichloroéthylène
TGBT	Tableau général basse tension

## Avant-propos : Limitations

*Le présent rapport a été préparé pour et à la demande de **ALDES** (le « Client ») dans le cadre de la commande passée à BUREAU VERITAS EXPLOITATION par le Client le 15/07/2025 sous la référence 4800014114 en réponse à notre offre référencée Q-2090976 indice 0 du 08/07/2025.*

*Elle est indissociable du contrat liant Bureau Veritas et le Client. Il est essentiel d'en considérer les termes pour la lecture de ce document qui en constitue le livrable principal. L'engagement n'est pris par Bureau Veritas que vis-à-vis du Client et aucun engagement ou garantie, de quelque nature que ce soit, n'est concédée à une tierce partie en ce qui concerne les opinions, conclusions ou recommandations exprimées dans ce rapport.*

*L'étude a été réalisée en s'appuyant sur la connaissance que Bureau Veritas avait, à la date de rédaction du présent document, de l'Etat de l'Art, de la législation environnementale et de la méthodologie applicables en matière de gestion de sites et sols pollués. Toute modification apportée aux textes de référence est susceptible d'affecter l'exactitude des opinions, conclusions ou recommandations contenues dans le présent rapport. Bureau Veritas ne pourra être tenu, après la remise du présent rapport, d'informer le Client de tels changements ou de leurs éventuelles répercussions.*

*Excepté en cas de contradiction ou incompatibilité avec les informations déjà en sa possession ou en cas d'incohérence, Bureau Veritas a utilisé les informations qui lui ont été fournies en supposant leur exactitude, sans vérification indépendante, sans que ceci puisse lui être reproché car la responsabilité des données reste à ceux qui les ont fournis.*

*Le contenu du présent rapport reflète l'opinion professionnelle du personnel de Bureau Veritas spécialiste de l'environnement mais ne constitue en aucun cas des conseils ou avis d'ordre juridique qui doivent être adressés par des juristes de profession.*

*Les conclusions de l'étude représentent des données synthétiques. Leur considération ne peut se faire sans avoir au préalable pris connaissance et étudié le rapport dans son ensemble et le détail. Ils n'ont de sens que dans le contexte du rapport entier.*

# 1 Introduction

## 1.1 Cadre et périmètre de l'étude

La société ALDES exerce une activité de fabrication d'éléments de protection incendie, ventilation et chauffage/climatisation sur la commune de Vénissieux (69).

D'après les données fournis par le guichet unique du Rhône, le site a fait l'objet d'un récépissé de déclaration en 2006 pour les rubriques 2560 - *Travail mécanique des métaux et alliages* et 2920 - *Installation de compression*. Cette dernière rubrique a été supprimée en 2018.

À la suite de la vente du site dont ALDES était propriétaire, la société est restée locataire d'une partie du bâtiment, ce qui a entraîné une baisse de ses activités. Par conséquent, le site n'est plus concerné par la rubrique 2560, par passage sous les seuils, et donc par déclassement ICPE.

Le bilan de classement réalisé par Bureau Veritas en 2025 confirme l'absence de classement ICPE pour les activités exercées actuellement, avec notamment pour la rubrique 2560 : puissance maximale actuelle de 114,9 KW pour un seuil actuel de classement à 150 KW.

ALDES a donc mandaté Bureau Veritas pour la réalisation de l'attestation réglementaire de mise en sécurité de type ATTES SECUR **en lien avec la rubrique 2560**.

### Contexte réglementaire :

Dans le cadre de la cessation d'activité d'une ICPE soumise à déclaration, le code de l'environnement, article R512-66-1 III, impose qu'à l'issue de la réalisation de l'ensemble des mesures en sécurité du site, que l'exploitant fasse attester par une entreprise certifiée dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, de la mise en sécurité effective du site.

Les prestations objet du présent rapport ont été réalisées conformément à l'approche française en vigueur. Les textes de référence utilisés dans le cadre de cette étude sont :

1. La **politique nationale** en matière de gestion de sites (potentiellement) pollués définie par le Ministère en charge de l'environnement telle que présentée dans la **note ministérielle du 19 avril 2017** relative aux sites et sols pollués – Mise à jour des textes méthodologiques de gestion des Sites et Sols Pollués du 8 février 2007 ;
2. **L'arrêté ministériel du 9 février 2022** fixant les modalités de certification prévues aux articles L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement, le référentiel, les modalités d'audit, les conditions d'accréditation des organismes certificateurs et les conditions d'équivalence prévus aux articles R. 512-39-1, R. 512-39-3, R. 512-46-25, R. 512-46-27, R. 512-66-1 et R. 515-106 du code de l'environnement, ainsi que les modèles d'attestation prévus aux articles R. 556-3 et R. 512-75-2 du code de l'environnement ;
3. Les **normes NF X 31-620 (parties 1 et 2) versions décembre 2021** définissant les exigences pour la réalisation des attestations de prise en compte des mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines dans la conception des projets de construction ou d'aménagement.

### Prérequis :

La prestation ATTES vise à établir une « attestation garantissant la mise en œuvre des mesures de mise en sécurité ». Cette attestation doit être établie conformément à l'annexe V de l'arrêté ministériel du 9 février 2022 (NOR : TREP21133425A).

En plus de la vérification de la bonne mise en sécurité du site conformément à l'article R512-75-1 du code de l'environnement par l'exploitant de l'ICPE, l'entreprise établissant l'attestation doit vérifier la réalisation effective d'étude permettant d'attester de la connaissance des risques de pollution liés aux activités actuelles et passées du site.

L'article 80 de l'arrêté précité précise que ces études doivent prendre la forme a minima d'une prestation INFOS (art.80 point I) devant être complétée le cas échéant par une mission DIAG (art.80 pont II) conformément à la norme NF X 31-620-2.

### Bureau d'études certifié :

En sa qualité d'entreprise certifiée selon les exigences du référentiel défini à l'article 2 de l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de certification prévues aux articles L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement, le référentiel, les modalités d'audit, les conditions d'accréditation des organismes certificateurs et les conditions d'équivalence prévus aux articles R. 512-39-1, R. 512-39-3, R. 512-46-25, R. 512-46-27, R. 512-66-1 et R. 515-106 du code de l'environnement, ainsi que les modèles d'attestation prévus aux articles R. 556-3 et R. 512-75-2 du code de l'environnement, certificat numéro 39266 – 2 délivré le 8 Avril 2025, et valable jusqu'au 30 janvier 2030, par le LNE, organisme accrédité pour la certification de services par la COFRAC sous le numéro 5-0012 rév. 44.



ATTES SECUR

## 1.2 Objectifs de l'étude

Sur la base des exigences réglementaire : Annexe V de l'arrêté ministériel du 9 février 2022 et suite à la mise en sécurité du site par l'exploitant conformément au dossier de cessation déposé en préfecture, une visite de site pour vérifier la bonne mise en sécurité du site a été réalisée suite à la finalisation de la mise en sécurité du site et la réalisation des études de pollutions des sols permettant de statuer sur les risques d'impact au droit du site et de transfert de pollution sur l'environnement.

Nota : La mise en sécurité sous-entend que TOUTES les démarches permettant d'attester cette mise en sécurité soient finalisées, il s'agit notamment de (liste non exhaustive et indicative) :

Tableau 1 : Liste des principales actions de mises en sécurité

Démarches	Exemples de justificatifs associés
Evacuation des matières dangereuses (y compris les déchets) via des circuits agréés	Bordereaux de Suivi de Déchets (BSD)
Evacuation des sources radioactives le cas échéant via des circuits agréés	Justificatifs de remise dans les centres agréés
Mise en sécurité des cuves, caniveaux, réservoirs, bassins de confinement ayant accueilli des produits dangereux	Attestations de vidange et inertage des dispositifs
Mise en place de disposition pour garantir le non-accès au site	Clôtures, gardiennage, vidéosurveillance, condamnation des accès à certains bâtiments ou zones à risques spécifiques, portiques ou autres dispositifs de contrôle des accès
Mise en consignation des utilités (électrique, gaz, eau, liquides inflammables...) des installations qui ne seront plus exploitées	Consignation ou évacuation selon les règles de l'art
Mise en sécurité des équipements générant des zones ATEX (poussières et gaz)	Consignation ou évacuation selon les règles de l'art
Mise en sécurité des ESP (équipement sous pression)	Consignation ou évacuation selon les règles de l'art

L'ensemble des documents attestant des actions de mises en sécurité ont été remis au moment de la visite.

Les différentes démarches de mise en sécurité sont celles indiquées dans la notification de cessation d'activité.

## 1.3 Contenu du rapport

A l'issue de la revue documentaire, Bureau Veritas Exploitation a rédigé un rapport se composant conformément à l'annexe IV de l'arrêté du 9 février 2022 et notamment à l'article 81 de l'arrêté du 9 février 2022 de :

- La présente introduction ;
- La localisation du site et son environnement ;
- La liste des installations mises à l'arrêt et des parcelles concernées par leur emprise faisant l'objet de l'attestation ;
- La liste des documents examinés ;
- Une note de synthèse recensant les éventuelles évolutions entre les dispositions initialement prévues lors de la notification de la cessation d'activité et les opérations de mise en sécurité effectivement réalisées, et, le cas échéant, mettant en perspective les conclusions des différentes études INFOS (et DIAG), y compris sous forme de cartes illustrant les résultats des diagnostics dans les différents milieux ;
- L'attestation établie, selon le modèle prévu à l'article 83 de l'arrêté du 9 février 2022.

## 2 Localisation du site

### 2.1 Localisation

Le site d'étude est présent au 203 Avenue Francis de Pressensé sur la commune de Vénissieux (69) (69200), dans le département du Rhône.

Les coordonnées Lambert 93 sont approximativement, au centre du site, les suivantes :

- X = 845 811 m,
- Y = 6 514 465 m,
- Z ≈ 181 m NGF.

Le site correspond aux parcelles cadastrales 000 AX 36 et 000 AX 38, pour une superficie totale de 13 716 m<sup>2</sup>.

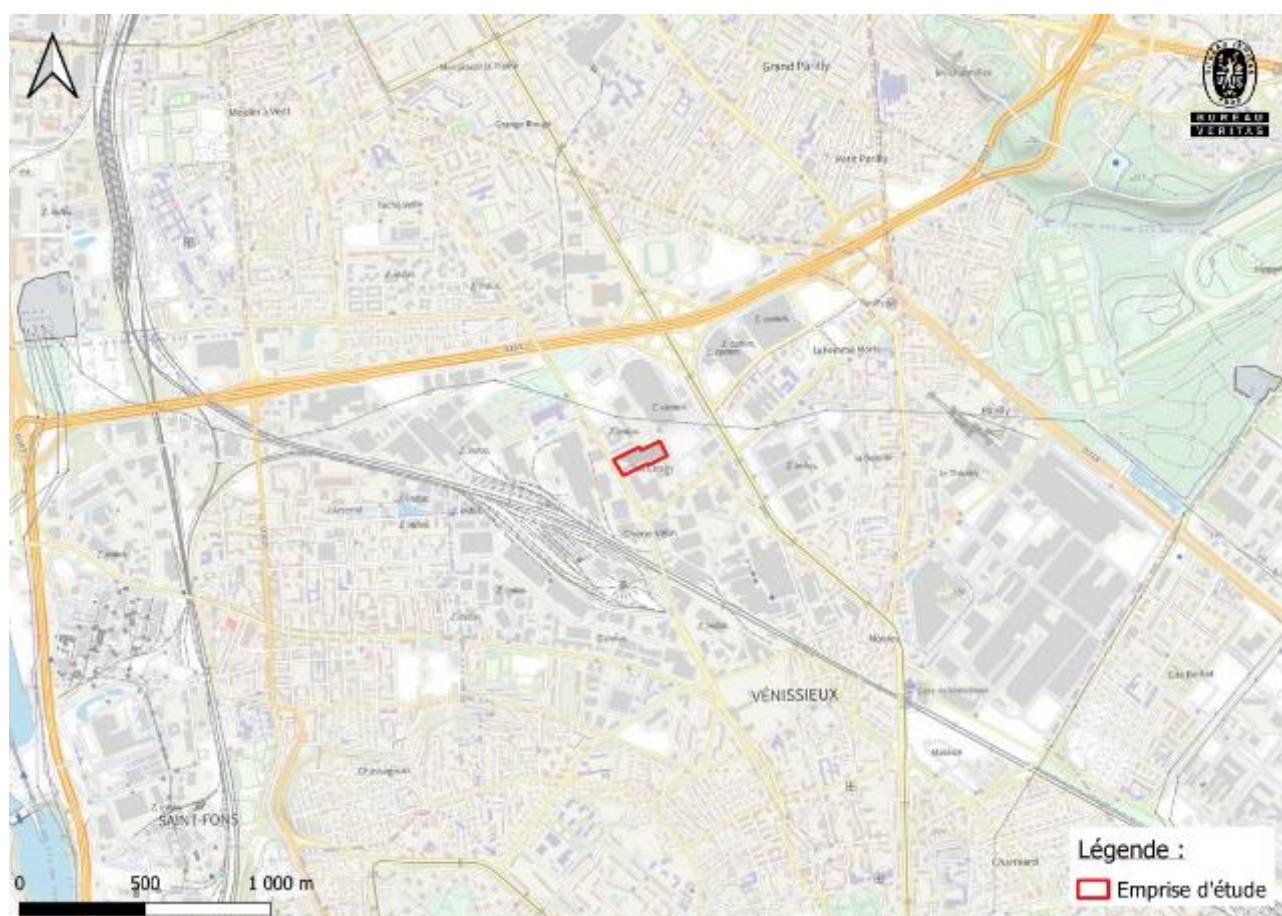


Figure 1 : Localisation du site sur fond de plan topographique (source : IGN)



Figure 2 : Localisation du site sur vue aérienne (source : IGN)

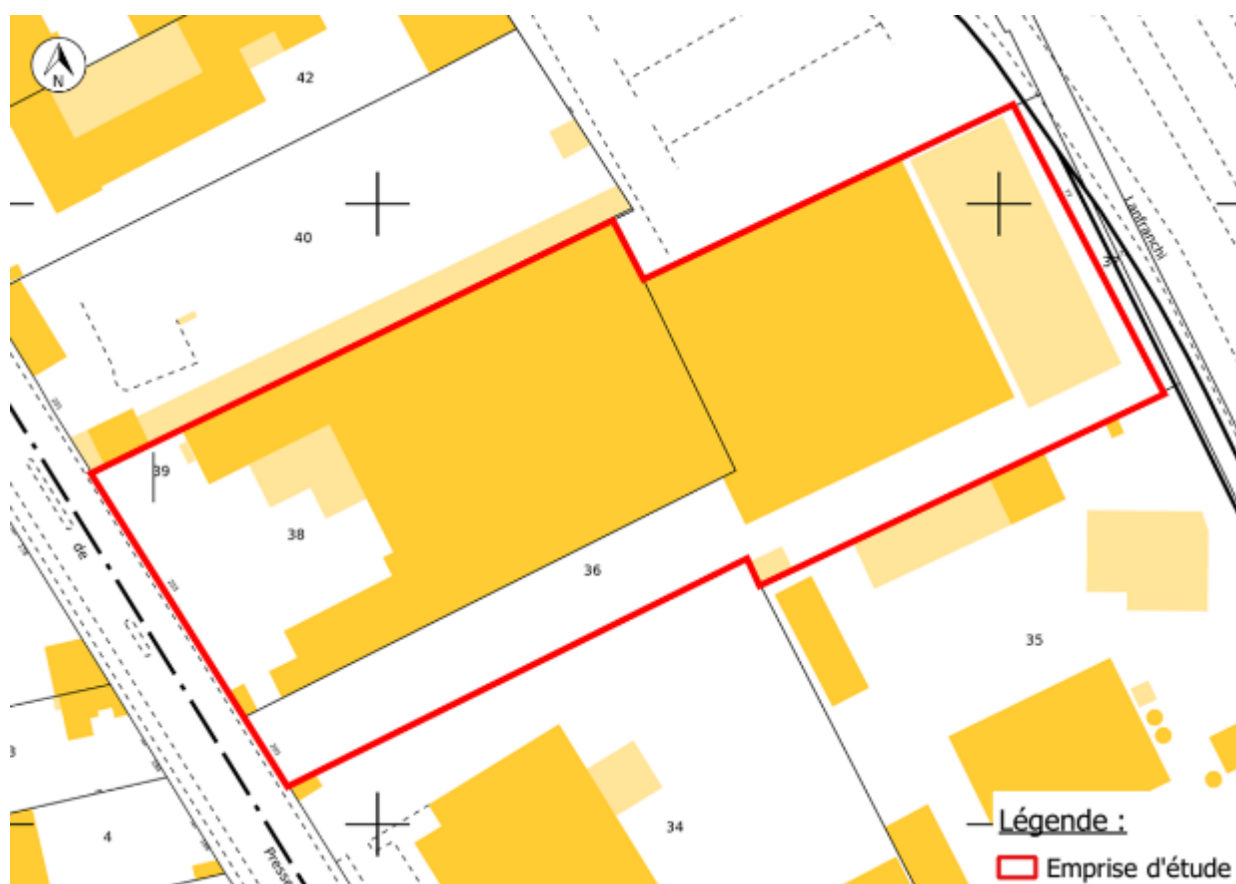


Figure 3 : Plan cadastral du site (source : cadastre.gouv.fr)

## 2.2 Usage actuel

Le site ALDES de Pressensé est spécialisé dans la fabrication de protection incendie (volets de désenfumage et clapet coupe-feu pour le tertiaire).

Jusque récemment, le site accueillait également des activités de fabrication de bouches, entrées d'air et Ventilation mécanique contrôlée (VMC) par assemblage de pièces plastiques.

Les personnes présentes sur site sont des travailleurs adultes.

Le site d'étude est référencé dans la base de données CASIAS sous la référence SSP4062444, au nom de la société ALDES, pour des activités autorisées en 1956 : travail de matières plastiques, travail mécanique et traitement des métaux, stockage de produits chimiques, stockage de liquides inflammables.

Il n'est pas recensé dans INFOSOLS ni comme SIS.

D'après le Plan Local d'Urbanisme et de l'habitat de la Métropole de Lyon (modification n°4 de 2024), le site est localisé en zone d'activités artisanales et productives (UEi1). Cette zone regroupe les espaces qui accueillent des activités économiques de production, qu'elles soient artisanales ou industrielles.

L'objectif est de maintenir ce type d'activités dans les différents tissus urbains. L'implantation de bureaux, d'hébergement hôtelier ainsi que de commerce de détail est fortement limitée.

La consultation des documents d'urbanisme n'a pas mis en évidence la présence de servitude de restriction d'usage concernant le site d'étude.

## 2.3 Evolution de la situation administrative

D'après les données fournis par le guichet unique du Rhône, le site a fait l'objet d'un récépissé de déclaration n°20205 du 02/09/2006 pour les rubriques suivantes :

- 2560.2 - *Travail mécanique des métaux et alliages*,
- 2920.2.b - *Installation de compression*. Cette rubrique a été supprimée en 2018.

Les documents fournis semblent également mentionnés un récépissé de déclaration n°15729 du 15/02/1988 (non fourni) pour une ancienne rubrique ICPE 328bis.2 pour le stockage et l'utilisation d'oxygène liquide. Cette rubrique a été supprimée en 1992.

A noter toutefois qu'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter avait été délivré à la société des Ateliers Lyonnais d'Emboutissage Spécial (ALDES) en 1956 pour les activités suivantes :

- 66-2 : Dépôts de résine,
- 405-A-1 : Application à froid par pulvérisation de vernis et peintures à base de liquides inflammables ou odorants et toxiques,
- 405-A-2 : Application à froid de vernis et peintures à base de liquides inflammables ou odorants et toxiques, par un autre procédé que la pulvérisation,
- 405-B-1 : Application à froid par pulvérisation de vernis et peintures à base d'alcools ou de liquides inflammables,
- 405-B-3b : Application à froid pulvérisation de vernis et peintures à base d'alcools ou de liquides inflammables, par un autre procédé que la pulvérisation,
- 406-2 : Cuisson ou séchage de vernis et peinture à base de solvants ou diluants formés de liquides inflammables, ou odorants et toxiques,
- 206-1b : Locaux industriels avec remises de véhicules automobiles alimentés en liquides inflammables,
- 251 : Atelier de dégraissage des métaux avec emploi de liquides halogénés,
- 254-2 : Dépôts de liquides inflammables,
- 272 : Fabrication d'objets en matière plastique ou résine synthétique par procédé mécanique,
- 281-1 : Découpage, emboutissage de métaux et alliages par choc mécanique,
- 282 : Polissage, repoussage, meulage des métaux,
- 285 : Trempe, revenu et recuit de métaux et alliages,
- 287 : Dérochage et décapage de métaux par acides.

### 3 LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES

Les informations obtenues et utilisées dans le cadre de cette étude proviennent des documents suivants :

Tableau 2 : Liste des documents consultés

Documents consultés	Date et producteur	Référence du document	Commentaires
<i>Diagnostics de pollution</i>			
Audit pollution des sols	ABI Consulting - Pollusol, 22/07/2024	Dossier 2024- 0705-0	
Rapport d'études historique, documentaire et de vulnérabilité des milieux, d'investigations sur les sols, gaz de sol et air ambiant	Bureau Veritas, 05/12/2025	0797180- 27654568 V1	Mission codifiée INFOS-DIAG
<i>Documents d'archives</i>			
Documents fournis par le guichet unique du Rhône (joints en annexe)	Réponse du guichet unique du Rhône du 07/05/2025	Fiche 16208	Dont récépissé de déclaration N°20205 du 12/09/2006 pour les rubriques 2560.2 et 2920.2.b
Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter	15 juin 1956		Consulté aux archives départementales du Rhône
<i>Documents en lien avec la situation administrative actuelle</i>			
Bilan de classement au regard de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Bureau Veritas, 10/12/2025	24374185/1/1	
Preuve de dépôt de notification de cessation d'activité ICPE	Bureau Veritas (par délégation de l'exploitant), 16/12/2025		

## **4 Contrôle des opérations relatives à la mise en sécurité du site**

Le 22/08/2025, une visite a été menée pour vérifier la bonne mise en sécurité du site :

- La vérification de l'adéquation entre les actions de sécurité menées et celles proposées dans le dossier de cessation d'activité, la vérification de l'exhaustivité des mesures menées ;
- Si nécessaire, le recensement des éventuelles évolutions entre le mémoire de cessation et les mesures de mise en sécurité effectivement réalisées ;
- Un bilan des différentes preuves de mise en sécurité du site relative notamment à :

Les opérations relatives à la mise en sécurité du site ont été contrôlées par Bureau Veritas, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Points de vérification de la mise en sécurité

Thèmes	Éléments indiqués dans la notification de cessation	Résultat du contrôle réalisé sur place par Bureau Veritas lors de la visite du 30/07/2025
Evacuation des matières dangereuses / produits chimiques (suivant état des stocks et/ou données de l'autorisation d'exploiter)	Sans objet, poursuite de l'activité ALDES (cessation par déclassement ICPE). Les produits chimiques employés sur le site sont des aérosols et lubrifiants pour la maintenance des machines, des colles et encres pour la fabrication, et des détergents pour le nettoyage des locaux. Ces produits sont stockés en faibles quantités.	Sans objet, poursuite de l'activité ALDES (cessation par déclassement ICPE). Les produits chimiques employés sur le site sont des aérosols et lubrifiants pour la maintenance des machines, des colles et encres pour la fabrication, et des détergents pour le nettoyage des locaux. Ces produits sont stockés en faibles quantités.
Evacuation des déchets (filières avec justificatifs, suivant registre des déchets)	Sans objet, poursuite de l'activité ALDES (cessation par déclassement ICPE). Les déchets produits par l'activité sont essentiellement des déchets non dangereux (cartons et plastiques, ferraille et aluminium, déchets Industriels Banals (DIB) dont plâtre, bois) et des déchets dangereux (emballages vides souillées, aérosols, huiles usagées).	Sans objet, poursuite de l'activité ALDES (cessation par déclassement ICPE). Les déchets produits par l'activité sont essentiellement des déchets non dangereux (cartons et plastiques, ferraille et aluminium, déchets Industriels Banals (DIB) dont plâtre, bois) et des déchets dangereux (emballages vides souillées, aérosols, huiles usagées).
Vidange et nettoyage des rétentions, fosses, caniveaux du site (attestations)	Sans objet, poursuite de l'activité ALDES (cessation par déclassement ICPE). Il n'y a pas de cuve ou canalisation de liquides ou gaz inflammables sur le site, à l'exception du gaz de ville alimentant le site. De plus, aucune installation de ce type n'est liée à l'activité 2560.	Sans objet, poursuite de l'activité ALDES (cessation par déclassement ICPE).
Vidange, dégazage et inertage / démantèlement des cuves, canalisations (attestations)		Il n'y a pas de cuve ou canalisation de liquides ou gaz inflammables sur le site, à l'exception du gaz de ville alimentant le site. De plus, aucune installation de ce type n'est liée à l'activité 2560.
Dégazage et inertage des installations du process si liquides ou gaz combustibles ou inflammables		Il n'existe pas de puits de pompage de la nappe sur le site pour son alimentation en eau.
Inspection visuelle de l'absence de traces de pollutions	/	Pas de traces de pollution observées lors de la visite de site.
Evacuation des sources radioactive	Sans objet (absence de sources radioactives sur le site).	
Limitation des accès au site (clôtures, gardiennage, vidéosurveillance, condamnation des accès à certains bâtiments ou zones à risques spécifiques, portiques ou autres dispositifs)	Sans objet, poursuite de l'activité ALDES (cessation par déclassement ICPE). Le site est entièrement clôturé (murs) et équipés de portail d'accès en bon état. Le site est équipé d'une télésurveillance.	Sans objet, poursuite de l'activité ALDES (cessation par déclassement ICPE). Le site est entièrement clôturé (murs) et équipés de portail d'accès en bon état. Le site est équipé d'une télésurveillance.

Thèmes	Éléments indiqués dans la notification de cessation	Résultat du contrôle réalisé sur place par Bureau Veritas lors de la visite du 30/07/2025
Consignation des différentes utilités non nécessaires au maintien en sécurité du site (gaz, électricité).		<p>Sans objet, poursuite de l'activité ALDES (cessation par déclassement ICPE).</p> <p>Le bâtiment est chauffé au gaz de ville.</p> <p>Un poste de livraison électrique alimente 2 TGBT dans le bâtiment.</p>
Mise hors service des équipements sous pression et évacuation des ESP transportables (justificatifs d'évacuation ou de démantèlement des équipements)		<p>Sans objet, poursuite de l'activité ALDES (cessation par déclassement ICPE).</p> <p>L'air comprimé est fourni par des compresseurs implantés dans un local dédié, à l'extérieur du bâtiment.</p>
Mise en sécurité des zones ayant présentées des risques ATEX	Sans objet (absence de zone ATEX sur le site en lien avec l'activité ICPE déclassée).	
Evacuation des engins pyrotechniques	Sans objet (absence d'engins pyrotechnique sur le site).	

## 5 Evaluation et analyse des études des sols

---

Bureau Veritas a procédé à :

- Une vérification de l'existence d'études type INFOS et le cas échéant de type DIAG établies conformément à la norme NF X31-620-2,
- Si nécessaire, les constats issus d'une analyse critique des éléments mis à disposition ;
- L'analyse de l'incidence de ces constats ou de ces éventuelles évolutions sur les préconisations formulées en conclusion de l'étude des sols.

Les études des sols transmises par le client ont fait l'objet d'un examen comprenant :

- L'identification et l'analyse des éventuelles incidences concernant les évolutions réglementaires, normatives et méthodologiques depuis la réalisation des études des sols ;
- L'identification et l'analyse des éventuelles incidences sur les conclusions des études concernant des évolutions du site ;
- Une analyse critique des éléments mis à disposition.

Tableau 4 : Evaluation et analyse des études - constats

Etude	Synthèse/résumé non technique de la mission	Analyse
<p>Audit pollution des sols, dossier 2024-0705-0, ABI Consulting - Pollusol, 22/07/2024</p>	<p>Le diagnostic de pollution (phases 1 &amp; 2) a déjà été dans le cadre de la vente du terrain, et pour un usage industriel.</p> <p>Une visite de site (mission A100) a été réalisée. Les informations obtenues sont les suivantes : « <i>Le site est constitué principalement des zones de parkings et circulation « poids lourds » et de dalles béton à l'intérieur du bâtiment. La zone d'étude est une usine en activité. [...] L'activité actuelle du site est la fabrication d'éléments « coupe-feu », ventilations mécaniques pavillonnaires.</i> ».</p> <p>Il est également indiqué la présence de « <i>traces de souillures d'hydrocarbures dans le bâtiment</i> ».</p> <p>Le bureau d'étude n'a pas eu d'informations concernant la qualité des remblais, la présence de polychlorobiphényles (PCB) ou polychloroterphényles (PCT), de stockages enterrés de matériaux ou produits à risques ou d'incidents de pollution.</p> <p>Le jour de la visite, des « <i>investigations sommaires et simplifiées</i> » ont été réalisées par une machine équipée d'une tarière et appareil de mesure PID pour la détection des Composés Organiques Volatils dans les gaz de sol.</p> <p>9 carottages ont été réalisés sur 1 m de profondeur, de façon aléatoire sur le terrain.</p> <p>Les polluants analysés sur les sols sont les métaux, hydrocarbures C<sub>10</sub>-C<sub>40</sub>, HAP, BTEX, COHV et PCB.</p> <p>Les mesures PID sont comprises entre 3,9 et 51 ppm. Cette dernière teneur témoigne d'un impact en COV dans les sols, qui ne sont toutefois pas quantifiés lors des analyses.</p> <p>Les teneurs maximales pour les polluants quantifiés sont les suivantes : 92 mg/kg en plomb, 310 mg/kg en cuivre, 0,41 mg/kg en mercure, 470 mg/kg en hydrocarbures C<sub>10</sub>-C<sub>40</sub>, 7,2 mg/kg en HAP et 0,74 mg/kg en PCB.</p> <p>ABI Consulting – POLLUSOL conclue que « <i>des sources de contamination sont présentes au droit du site</i> » et recommande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La conservation de la mémoire de l'ensemble des concentrations relevées, notamment en cas de changement de destination, de travaux d'excavation, de remaniements des terres ou encore d'aménagements,</li> <li>▪ Des analyses complémentaires préalables en cas de travaux importants sous l'emprise du bâtiment du mercure ayant été mis en évidence dans les sols.</li> </ul>	<p>Plusieurs éléments manquants justifiant la réalisation d'une mission INFOS ont été identifiés par Bureau Veritas tel que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'absence de consultation du dossier d'archive mentionné sur la fiche BASIAS,</li> <li>▪ Le manque de données sur la configuration du site et son voisinage, ainsi que sur la présence/absence de sources de pollution identifiées,</li> <li>▪ Le manque de données précises sur les investigations de sols (coupe de forage, lithologie, localisation des investigations de manière « aléatoire »),</li> <li>▪ Le manque de données précises sur le contexte hydrogéologique (lithologie, profondeur et sens d'écoulement de la nappe, etc.).</li> </ul>
<p>Rapport d'études historique, documentaire et de vulnérabilité des milieux, d'investigations sur les sols, gaz de sol et air ambiant, Bureau Veritas, 05/12/2025, 0797180-27654568-V1</p>	<p><b>Usage du sol considéré :</b></p> <p>Conformément à l'article R512-66-1 du code de l'environnement, l'exploitant procède à la réhabilitation des terrains des installations concernées de manière qu'il permette un usage futur du site appartenant à la même catégorie de la typologie des usages prévue au I de l'article D. 556-1 A que la dernière période d'exploitation des installations, soit dans le cas présent, un usage industriel.</p> <p><b>Résumé de l'étude historique et de vulnérabilité des milieux :</b></p> <p>Une ancienne activité de poudrière aurait été exercée sur le site.</p> <p>En 1954, la société des Ateliers Lyonnais d'Emboutissage (ALDES) rachète le terrain à la société des Mines de Bitumes et d'Asphalte du Centre. Le site serait en effet localisé au droit de l'ancienne usine SMAC - RPA Société Rhodanienne de Produits Asphaltiques, construite entre 1925 et 1949. A noter que les plans d'archives mentionnent plutôt les Menuiseries Françaises.</p> <p>A l'époque, ALDES se spécialise dans le découpage-emboutissage et la fabrication des grilles d'aération métalliques, puis dans la fabrication de systèmes de ventilation et de protection incendie.</p> <p>En 2024-2025, elle cesse son activité d'assemblage de pièces plastiques pour les ventilations et vend le site. Aujourd'hui, ALDES reste locataire d'une partie du site pour son activité de fabrication de protection incendie.</p> <p>L'étude de vulnérabilité montre que le milieu souterrain est très vulnérable à une pollution, les sols étant très perméables (sables et graviers), sans couverture protectrice en surface, et avec une nappe présente à 10 m de profondeur. La sensibilité de la nappe est jugée toutefois faible, aucun usage sensible n'étant recensé dans le secteur.</p> <p>Il n'y a pas de cours d'eau ni d'espaces naturels protégés dans le secteur d'étude.</p> <p><b>Sources potentielles ou avérées de pollution :</b></p> <p>Lors de la visite de site, il n'a pas été identifié de source actuelle de pollution.</p>	<p>Réalisation de la mission INFOS-DIAG (A100, A110, A120, A130, A200, A230, A240 et A270) suivant la norme NFX 31-620-2 en vigueur.</p>

Etude	Synthèse/résumé non technique de la mission	Analyse
	<p>La consultation des archives municipales et départementales a toutefois mis en évidence de potentielles sources historiques de pollution en lien avec les anciennes activités d'ALDES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fosse de neutralisation des eaux industrielles (plan de 1955),</li> <li>▪ Zone de décapage (plan de 1955),</li> <li>▪ Zone déchets (plan de 1963),</li> <li>▪ Cuves de mazout de 20 000 L (plan de 1963),</li> <li>▪ Bac de décantation et neutralisation (plan de 1963),</li> <li>▪ Cuve de nature inconnue (potentiellement présente avant l'implantation d'ALDES).</li> </ul> <p>Le diagnostic initial de pollution des sols a révélé un impact en COHV au droit du sondage S5 réalisé sur l'ancienne zone de déchet. A l'issue de ce premier diagnostic sur les sols, il a été recommandé de réaliser des mesures complémentaires, notamment sur les gaz de sols et le milieu air ambiant afin de s'assurer de la compatibilité des milieux avec l'usage.</p> <p><b>Qualité environnementale des sols :</b></p> <p>Diagnostic initial (21/10/2025) : Un total de 10 sondages entre 0 et 2 à 4 m de profondeur et 23 échantillons ont été réalisés. Les composés recherchés sont : 8 métaux sur brut, HCT, HAP, COHV, BTEX et solvants polaires.</p> <p>Lors du diagnostic complémentaire (novembre 2025), il a été réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2 sondages de sols, équipés en piézaires ;</li> <li>▪ 2 mesures sur les gaz du sol au droit des piézaires installés</li> <li>▪ 2 mesures du milieu air ambiant, un au droit de la zone source, le second en zone de bureaux à proximité (10m)</li> <li>▪ Les paramètres recherchés sont les COHV, caractère initialement impactant sur S5.</li> </ul> <p>Au vu des résultats des études réalisées, il apparaît :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La présence de remblais de qualité dégradée enrichis en métaux non assimilables à une pollution concentrée,</li> <li>▪ Une teneur ponctuelle en hydrocarbures non significative d'un impact mais synonyme d'une qualité dégradée des remblais,</li> <li>▪ La présence d'une teneur en COHV au droit des sondages S5 et Pza1 (réalisés tous deux à 1 m de distance),</li> <li>▪ L'absence d'impact des teneurs en COHV dans les sols avec une qualité du milieu air ambiant conforme pour l'usage et des teneurs dans les gaz de sols jugées comme peu significatives.</li> </ul> <p><b>Étendue et impact potentiel de la contamination :</b></p> <p>Les teneurs observées en COHV dans les sols en S5 et Pza1 (diagnostic complémentaire) montrent des teneurs modérées sur le milieu gaz de sols et indiquent l'absence d'impact sur le milieu air ambiant intérieur. Les teneurs en COHV dans les gaz de sols sont jugées à l'état de trace et non impactantes.</p> <p>Il est observé, par le biais des deux études de sols réalisées sur site, une qualité dégradée des remblais du site avec des teneurs en métaux (cuivre, plomb et mercure) jugées comme anomalie naturelle forte selon le programme ASPITET. Dans la configuration actuelle du site et de son usage, il n'est pas retenu d'exposition avec les usagers ou d'impacts des sols sous-jacents aux remblais.</p> <p>Les constats dans les sols en lien avec les remblais ne sont pas qualifiés de pollution concentrée, les teneurs étant de surcroît jugées faibles.</p> <p><b>Compatibilité des sols avec les usages :</b></p> <p>Les teneurs observées en COHV dans les sols et dans les gaz des sols sont jugées très modérées et n'impactent pas le milieu air ambiant dans le secteur du sondage S5 et aux alentours. L'état des milieux du site est jugé compatible avec l'usage industriel, pour la configuration actuelle.</p>	



Figure 4 : Emplacements des sources potentielles de pollution identifiées par Bureau Veritas



Figure 5 : Localisation des sondages réalisés par ABI Consulting en 2024

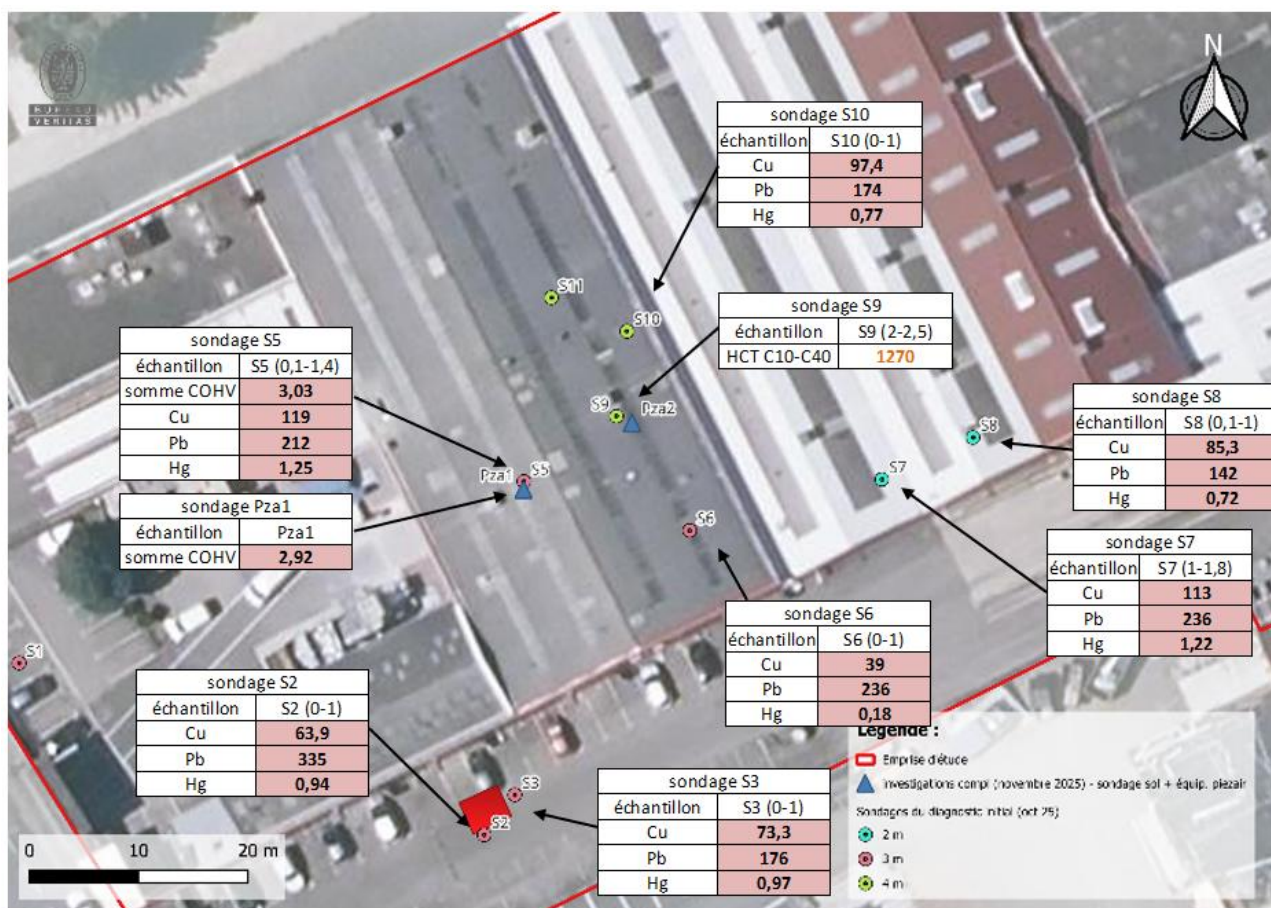


Figure 6 : Représentation cartographique des résultats sur les sols par Bureau Veritas (en mg/kg)

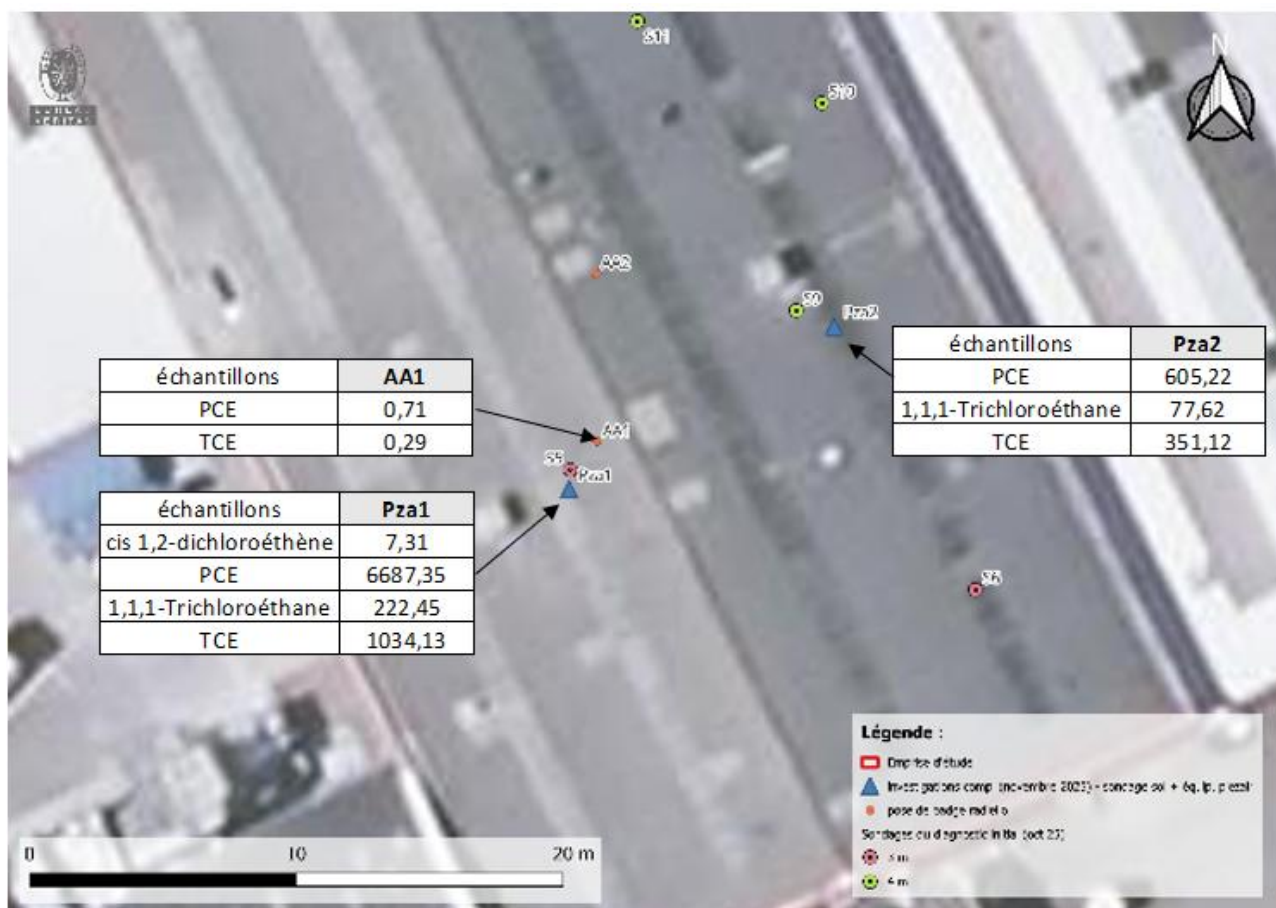


Figure 7 : Représentation cartographique des résultats sur les gaz de sols et air ambiant (en µg/m³)

## **6 Evaluation de l'adéquation des données transmises et des conclusions des études de sols sur la mise en sécurité du site**

---

Les constatations réalisées lors de la visite du site, ainsi que l'ensemble des documents transmis par l'exploitant permettent de valider les conditions de mise en sécurité du site en adéquation avec le dossier de cessation d'activité transmis à la préfecture du Rhône.

Les diagnostics de pollution réalisés par AB Consulting et Bureau Veritas permettent d'avoir un bon niveau de confiance sur la conclusion de l'absence de risque d'un point de vue environnemental et sanitaire en lien avec les activités déclarées par ALDES sur le site de Vénissieux (69).

Cette attestation est délivrée sans réserve.

## 7 Attestation

### Identification du bureau d'études certifié ou équivalent délivrant l'attestation

Dénomination ou raison sociale : <b>BUREAU VERITAS EXPLOITATION</b> SIRET (1) : <b>SIRET 790 184 675 01175</b> Statut juridique : <b>SAS au capital de 36 315 050 euros</b> domicilié : Numéro : Voie : Lieu-dit : <b>4 Place des Saisons</b> BP : Code postal : Ville : <b>92400 Courbevoie</b> Pays : <b>France</b> en sa qualité de bureau d'études :	
A.1	certifiée selon les exigences du référentiel défini à l'article 2 de l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de certification prévues aux articles L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement, le référentiel, les modalités d'audit, les conditions d'accréditation des organismes certificateurs et les conditions d'équivalence prévus aux articles R. 512-39-1, R. 512-39-3, R. 512-46-25, R. 512-46-27, R. 512-66-1 et R. 515-106 du code de l'environnement, ainsi que les modèles d'attestation prévus aux articles R. 556-3 et R. 512-75-2 du code de l'environnement, certificat numéro 39266 – 2 délivré le 8 Avril 2025, et valable jusqu'au 30 janvier 2030, par le LNE, organisme accrédité pour la certification de services par la COFRAC sous le numéro 5-0012 rév. 44.
ou	
A.2	<del>disposant de l'accréditation ministérielle/du certificat (2), sous le numéro, délivré le, et valable jusqu'au, par, ministère/organisme accrédité pour la certification de services par, sous le numéro, conformément aux dispositions du référentiel, établi le et en vigueur en date du, reconnu équivalent à la certification selon le référentiel défini à l'article 2 de l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de certification prévues aux articles L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement, le référentiel, les modalités d'audit, les conditions d'accréditation des organismes certificateurs et les conditions d'équivalence prévus aux articles R. 512-39-1, R. 512-39-3, R. 512-46-25, R. 512-46-27, R. 512-66-1 et R. 515-106 du code de l'environnement, ainsi que les modèles d'attestation prévus aux articles R. 556-3 et R. 512-75-2 du code de l'environnement.</del>

### Description du site et de l'installation de mise à l'arrêt définitif

A contrôlé la mise en œuvre des mesures de mise en sécurité des installations mises à l'arrêt définitif exploitées par : <input checked="" type="checkbox"/> <b>Personne morale</b> <input type="checkbox"/> Personne physique <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur Dénomination ou raison sociale : <b>ALDES</b> Code NAF <sup>3</sup> : <b>2825Z - Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels</b> SIRET <sup>1</sup> : <b>95650682800048</b> Régime actuel du site : <input type="checkbox"/> Autorisation <input type="checkbox"/> Enregistrement <input checked="" type="checkbox"/> <b>Déclaration</b> IED : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b> Obligations en matière de cessation d'activité : <input type="checkbox"/> Autorisation <input type="checkbox"/> Enregistrement <input checked="" type="checkbox"/> <b>Déclaration</b> Référence de l'arrêté préfectoral d'autorisation ou d'enregistrement, ou de la preuve de dépôt de la déclaration : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Récépissé de déclaration N°20205 du 12/09/2006 pour les rubriques 2560.2 et 2920.2.b</b></li> </ul> Domicilié à : Numéro : <b>203</b> Voie : <b>Avenue Francis de Pressensé</b> Lieu-dit : BP : Code Postal : <b>69200</b> Ville : <b>Vénissieux</b> Pays : <b>France</b> Exploitant à (si adresses différentes) : <b>siège social</b> Numéro : <b>20</b> Voie : <b>Boulevard Irène Joliot Curie</b> Lieu-dit : BP : Code Postal : <b>69200</b> Ville : <b>Vénissieux</b>  Le cas échéant, code AIOT : Le cas échéant, nom et coordonnées du liquidateur judiciaire :
--

Les installations classées mises à l'arrêt sont les suivantes :

Dénomination usuelle	Rubrique de la nomenclature et régime	Capacité autorisée/enregistrée/déclarée	Date de la mise à l'arrêt
Travail mécanique des métaux et alliages	2560 Déclaration	<b>Autorisée à l'époque : Supérieure à 50 KW mais inférieure ou égale à 500 KW</b> <b>Seuils actuels : puissance maximale de 114,9 KW pour un seuil actuel de classement à 150 KW (bilan de classement de 2024)</b>	10/12/2024 (déclassement)
Installation de compression	2920 Déclaration	<b>Puissance absorbée supérieure à 50 KW mais inférieure ou égale à 500 KW</b>	Rubrique supprimée en 2018
Dépôt d'oxygène liquide	328bis.2 Déclaration	<b>Quantité supérieure ou égale 0,5 t mais inférieure à 200 t</b>	Rubrique supprimée en 1992

Occupant les parcelles suivantes :

Code département	Commune	Préfixe de section et feuille	Numéro
69	Vénissieux	000 AX	0036
			0038

Représentant une surface totale de : **13 716 m<sup>2</sup>**

#### Enjeux identifiés au stade de l'étude de vulnérabilité

qui a identifié les enjeux suivants à proximité des installations mises à l'arrêt : **BUREAU VERITAS**

Typologie de logements (5) et distance par rapport au site : **Des habitations sont présentes ponctuellement dans le secteur d'étude. Les premières habitations (de type individuel) sont situées à environ 150 m au sud et à l'est. Des logements collectifs sont présents à 500 m au nord-est.**

Nature des activités (5) et distance par rapport au site : **Le site est implanté en milieu urbain à usage mixte, où sont implantées à la fois des activités industrielles, des commerces et des services. Aucune école, crèche ou hôpital, qui constituent des établissements sensibles, n'ont été observés dans le rayon d'étude de 500 m autour du site.**

Dénomination des ICPE tiers et distance par rapport au site :

Nom	Régime en vigueur	Activité	Distance/site ALDES
Transformateurs solutions Vénissieux	Autre	Réparation et installation de machines et d'équipements	380 m au sud
Carrefour	Enregistrement	Station-service	430 m au nord
Rhodanienne de produits asphaltiques	Enregistrement	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	150 m au sud
Tokai Cobex Savoie	Autorisation	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	350 m au sud-est
Munoz	Autorisation	Collecte, traitement et élimination des déchets	Bordure ouest (de l'autre côté de la route)
Proserve DASRI	Autorisation	Collecte, traitement et élimination des déchets	300 m au sud

Profondeur et nature des eaux souterraines (détailler pour chaque nappe, le cas échéant) : **Le site d'étude est localisé dans la partie nord des Formations fluvio-glaciaires du couloir d'Heyrieux (FRDG334) renfermant une nappe importante s'écoulant d'Heyrieux vers le Rhône et l'Ozon et constituant ses principaux exutoires. Le couloir est quasiment dépourvu de ruissellement de surface, ce qui montre une grande facilité d'infiltration. Les perméabilités dans les alluvions sont très fortes. Les vitesses d'écoulement sont assez importantes (5 à 10 m/j) et permettent un temps de renouvellement de la nappe de 5 ans environ. Les eaux souterraines au droit du site s'écoulent vers l'ouest, avec une légère inflexion vers le nord.**

Usages et vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles identifiés : **Le milieu souterrain est très vulnérable à une pollution, les sols étant très perméables (sables et graviers), sans couverture protectrice en surface, et avec une nappe présente à environ 10 m de profondeur. Les points d'eau recensés dans le secteur d'étude correspondent**

**essentiellement à des puits d'eau industrielle et des ouvrages de surveillance de la qualité de l'eau. La sensibilité de la nappe est jugée toutefois faible, aucun usage sensible n'étant recensé dans le secteur.**

**Il n'y a pas de cours d'eau ni d'espaces naturels protégés dans le secteur d'étude.**

Autres enjeux notables (6) : **sans objet.**

Le cas échéant, référence du rapport de travaux de mise en sécurité :

Nom du document :

Date:

Version:

Rédigé par:

### Conclusions relatives à la prestation garantissant la mise en œuvre des mesures de mise en sécurité

Atteste, sans réserve, que l'exploitant a mis en œuvre les mesures de mise en sécurité de l'ensemble des installations mises à l'arrêt définitif sur son site, conformément à l'article R. 512-75-1 du code de l'environnement.

Quantité de produits ou déchets dangereux évacués : **Sans objet, poursuite de l'activité ALDES (cessation par déclassement ICPE). Les déchets dangereux produits par l'activité sont des emballages vides souillées, aérosols, huiles usagées. Les produits chimiques employés sur le site sont des aérosols et lubrifiants pour la maintenance des machines, des colles et encres pour la fabrication, et des détergents pour le nettoyage des locaux. Ces produits sont stockés en faibles quantités.**

Quantité de produits ou déchets non dangereux évacués : **Sans objet, poursuite de l'activité ALDES (cessation par déclassement ICPE). Les déchets non dangereux produits par l'activité sont des cartons et plastiques, ferraille et aluminium, déchets Industriels Banals (DIB) dont plâtre, bois.**

Principales dispositions de limitation ou d'interdiction des accès mises en œuvre : **Sans objet, l'activité ALDES étant maintenue (cessation ICPE par déclassement).**

Dispositions prises pour supprimer les risques d'incendie et d'explosion : **Sans objet, l'activité ALDES étant maintenue (cessation ICPE par déclassement).**

En cas de mise en place d'une surveillance, substances suivies : **sans objet.**

Milieux concernés par la surveillance : **sans objet.**

Fréquence de la surveillance : **sans objet.**

En cas d'incompatibilités entre les enjeux et la qualité des milieux identifiées préalablement à la mise en œuvre des mesures de mise en sécurité, nature de ces incompatibilités : **sans objet.**

Mesures de gestion ou restrictions mises en œuvre pour remédier à cette incompatibilité : **sans objet.**

Eventuels écarts par rapport aux mesures envisagées par l'exploitant au stade de la notification de mise à l'arrêt prévue à l'article R. 512-3-1, R. 512-46-25 ou R. 512-66-1, et justifications le cas échéant : **sans objet.**

Eventuelles observations mineures (7) : **sans objet.**

Nom du signataire de l'attestation : **Emilie TIQUET**

Le **16/12/2025**, à **Champagne-au-Mont-d'Or**

Signature et cachet :



**BUREAU VERITAS EXPLOITATION**  
4 Chemin du Tronchon  
69410 Champagne au Mont d'or  
SIRET : 790 184 675 01316

Notes relatives à l'attestation :

- (1) Système informatique pour le répertoire des entreprises sur le territoire (obligatoire en l'absence de numéro d'identification unique).
- (2) Type d'attestation démontrant le respect d'exigences spécifiées : barrer la mention inutile. L'encadré A2 peut également être utilisé par les entreprises délivrant l'attestation à titre transitoire.
- (3) Code de la nomenclature d'activités française.
- (4) En application du II de l'article R. 512-75-1 du code de l'environnement.
- (5) Le cas échéant, selon les types d'usage définis au I de l'article L. 556-1-A du code de l'environnement.
- (6) Par exemple, établissements accueillant des publics sensibles.
- (7) Seules des observations mineures peuvent être mentionnées dans l'attestation, dans la mesure où leur éventuelle prise en compte ne remet pas en cause la délivrance de l'attestation.

## 8 Certificat LNE



### CERTIFICAT DE CONFORMITE

suivant l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de certification prévues aux articles L.556-1 et L.556-2 du code de l'environnement, le référentiel, les modalités d'audit, les conditions d'accréditation des organismes certificateurs et les conditions d'équivalences prévus aux articles R.512-39-1, R.512-39-3, R.512-46-25, R.512-46-27, R.512-66-1 et R.515-106 du code de l'environnement, ainsi que les modèles d'attestation prévus aux articles R.556-3 et R.512-75-2 du code de l'environnement.

#### BUREAU VERITAS EXPLOITATION

4 Place des Saisons  
FRANCE - 92400 - COURBEVOIE

Satisfait aux exigences de l'article 2 § II et des annexes I, II et IV, pour délivrer des attestations (ATTES-ALUR) garantissant la prise en compte des mesures de gestion de la pollution dans la conception du projet de construction ou d'aménagement, y compris sur le fondement d'études de sol qu'elle a elle-même établies.

Satisfait aux exigences de l'article 3 et des annexes I et V, pour délivrer des attestations (ATTES-SECUR) garantissant la mise en œuvre des mesures de mise en sécurité pour des installations mises à l'arrêt définitif.

Satisfait aux exigences de l'article 4 et des annexes I, II, III et VI, pour délivrer des attestations (ATTES-MEMOIRE) garantissant l'adéquation des mesures de gestion proposées pour la réhabilitation d'installations mises à l'arrêt définitif.

Satisfait aux exigences de l'article 5 et des annexes I, II, III et VII, pour délivrer des attestations (ATTES-TRAVAUX) garantissant la conformité des travaux réalisés aux objectifs de réhabilitation pour des installations mises à l'arrêt définitif.

Satisfait aux exigences de l'article 6 et des annexes I et VIII, pour délivrer des attestations (ATTES-EOLIEN) garantissant la mise en œuvre des opérations de démantèlement des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent.

#### Les établissements certifiés sont mentionnés en annexe



Date de début de validité :  
08 avril 2025

Date de fin de validité :  
30 janvier 2030

Numéro de certificat 39266 - 2

Modifie / Revision le certificat 39266-1

Pour le Directeur Général



Signature numérique de  
THOMAS  
UNTEREINER ID  
Date :  
2025.04.08  
12:49:50  
+02'00'

Responsable du Département Certification de  
Produits et Services

Laboratoire national de métrologie et d'essais • Etablissement public à caractère industriel et commercial  
Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37  
info@lne.fr • lne.fr • RCS Paris 313 320 244 - NAF : 7120B - TVA : FR 92 313 320 244

MTE\_SSPA-V1-09-2022



## ANNEXE AU CERTIFICAT N°39266 rev.2

**Etablissement principal :**  
Bureau Veritas Exploitation  
Service Maitrise des risques HSE Méditerranée  
(Agence d'Aix-en-Provence)

Etablissements certifiés (nom / adresse / SIRET)	Article 2 § II ATTES- ALUR	Article 3 ATTES- SECUR	Article 4 ATTES- MEMOIRE	Article 5 ATTES- TRAVAUX	Article 6 ATTES- EOLIEN
Service Maitrise des risques HSE Méditerranée (Agence d'Aix-en-Provence)  ZA LENFANT 405 rue Emilien Gautier 13290 AIX-EN-PROVENCE  N° SIRET 790 184 675 01696	X	X	X	X	X
Service Maitrise des risques HSE Nouvelle Aquitaine – Bigorre (Agence de Bordeaux)  30 avenue Gustave Eiffel, Bât. A 33600 PESSAC  N° SIRET 790 184 675 01324	X	X	X	X	X
Service Maitrise des risques HSE Ouest (Agence de Nantes)  4 rue Duguay Trouin 44800 SAINT HERBLAIN  N° SIRET 790 184 675 01506	X	X	X	X	X
Service Maitrise des risques HSE IDF (Agence de Champs sur Marne)  6 boulevard Archimède 77420 CHAMPS SUR MARNE  N° SIRET 790 184 675 01712	X	X	X	X	X
Service Maitrise des risques HSE Occitanie (Agence de Toulouse)  Star Park – Bât. B 17 rue Marius Tercé 31300 TOULOUSE  N° SIRET 790 184 675 01860	X	X	X	X	X

**CERTIFICATION  
 RÉGLEMENTAIRE**

 Attestations prévues par le code  
 de l'environnement pour les  
**CESSATIONS D'ACTIVITÉ**  
 et les  
**SITES ET SOLS POLLUÉS**

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

<b>Etablissements certifiés (nom / adresse / SIRET)</b>	<b>Article 2 § II ATTES- ALUR</b>	<b>Article 3 ATTES- SECUR</b>	<b>Article 4 ATTES- MEMOIRE</b>	<b>Article 5 ATTES- TRAVAUX</b>	<b>Article 6 ATTES- EOLIEN</b>
Service Maitrise des risques HSE Normandie (Agence de Rouen) 190 rue François Jacob 76235 ISNEAUVILLE N° SIRET 790 184 675 01670	X	X			X
Service Maitrise des risques HSE Alsace Lorraine (Agence de Nancy) 29 Rue Antoine de Saint-Exupéry 54710 FLEVILLE-DEVANT- NANCY N° SIRET 790 184 675 01241	X	X			X
Service Maitrise des risques HSE Région Hauts de France (Agence de Lille) 299 Rue du Général de Gaulle 59700 MARCQ EN BAROEUL N° SIRET 790 184 675 01639	X	X	X	X	X
Service Maitrise des risques HSE Centre Val de Loire (Agence d'Orléans) 110 Boulevard de la Salle 45760 BOIGNY-SUR-BIONNE N° SIRET 790 184 675 01621	X	X			X
Service Maitrise des risques HSE ARA (Agence de Lyon) Racing Park 4, chemin du Tronchon 69410 CHAMPAGNE-AU-MONT- D'OR N° SIRET 790 184 675 01316	X	X	X	X	X

– FIN DE LISTE –

## 9 Documents fournis par le guichet unique du Rhône



DOS-ACC  
Dossier-Accueil

**ALDES AERAULIQUE**

Dossier n°16208

**NOTIFICATIONS** [Adresses complémentaires](#) [Siège social](#) [Identifications complémentaires](#)

**Exploitation des installations classées**

Messages à traiter par destinataires Date ouverture 06/09/2006 Inspection   

pas de message à traiter Catégorie  ALDES AERAULIQUE

Réponses reçues des destinataires  VENISSIEUX La commune commence par

pas de réponse reçue  Décocher la case pour accéder à la saisie du siège social

**Liste des opérations**

Numero	Début	Fin	Butoir	Type	Objet	Classement	Sup
16208	06/09/2006	12/09/2006		Déclaration	atelier de travail mécanique des métaux et alliages - installations de réfrigération ou compression (rubriques n°2560-2° et 2920-2°b)	20205	<input type="checkbox"/>

Observation



LE PREFET DE LA REGION RHONE-ALPES,  
PREFET DU RHONE,  
Officier de la Légion d'Honneur,

**PREFECTURE DU RHONE**

DIRECTION DE LA CITOYENNETE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Sous-Direction de l'Environnement  
et du Développement Durable

*Environnement industriel*

Installations classées soumises  
à  
déclaration

**Récépissé de déclaration**  
**N° 20205**  
et notification  
des prescriptions réglementaires

**N° de la nomenclature**

**2560.2°**  
**2920.2°.b**

VU le code de l'environnement - partie législative - ;

VU le décret n° 77.1133 du 21 septembre 1977 modifié ;

DONNE RECEPISSE à la SOCIETE ALDES AERAULIQUE dont le siège social se situe 20, Boulevard Joliot Curie, 69694 VENISSIEUX CEDEX, du dépôt qu'elle a effectué le 6 septembre 2006 à la préfecture du Rhône, de la déclaration faisant connaître qu'elle exploite à VENISSIEUX, 203/205, avenue Francis de Pressensé :

- une activité de travail mécanique des métaux et alliages, la puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 50 KW mais inférieure ou égale à 500 KW.,

- des installations de réfrigération ou compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à  $10^5$  Pa, dans tous les autres cas, la puissance absorbée étant supérieure à 50 KW mais inférieure ou égale à 500 KW.

ET lui notifie en même temps les extraits ci-joints de l'arrêté ministériel du 30 juin 1997 et de l'arrêté préfectoral du 6 février 1978 modifié, contenant les prescriptions générales applicables à son activité, prescriptions qui pourront être, s'il y a lieu, modifiées ou complétées en application des dispositions légales en la matière.

Le présent récépissé ne préjuge en rien les autorisations qui pourraient être nécessaires, *notamment au titre de l'urbanisme*, pour l'implantation, l'installation et le fonctionnement de l'établissement en cause et est délivré sous réserve des droits des tiers.

Il peut être déféré à la juridiction administrative dans les formes prévues à l'article L 514.6 du code de l'environnement.

Une copie du récépissé sera affichée pendant une durée d'un mois à la mairie de VENISSIEUX avec la mention de la possibilité pour les tiers de consulter sur place les prescriptions générales.

Procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera dressé par les soins du maire.

Lyon, le 12 septembre 2006

LE PREFET,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire,  
Christophe LAIT

La déclaration cesse de produire effet lorsque l'installation n'a pas été mise en service dans le délai de trois ans ou lorsqu'elle a été interrompue pendant plus de deux années consécutives, sauf le cas de force majeure.

En cas de changement d'exploitant, le successeur doit en faire la déclaration au Préfet dans le mois qui suit la prise de possession.

**Dossier Numéro : 2921**

Ouvert le : 15/02/1988

Catégorie :

Raison sociale : ALDES AERAULIQUE  
18-24, boulevard Joliot Curie 69200 VENISSIEUX  
Inspection :**Exploitant**ALDES AERAULIQUE  
82, rue Feuillat 69008 LYON  
Activité :**Adresses complémentaires****Opération Numéro : 3324 : Récépissé de Déclaration**

Du 15/02/1988 Au 15/02/1988

Objet : dépôt d'oxygène

Classement : 15729

**Descriptif de l'opération**

0328bis.2°, stockage et utilisation d'oxygène liquide lorsque la quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation est supérieure ou égale à 0,5 t mais inférieure à 200 t.	0
---	---

**Données techniques**

*Après vérification,  
Pas d'établissement soumis à autorisation.  
Uniquement à déclaration. (autre site situé rue Feuillat  
dans le 3<sup>e</sup> arrondissement)*

*V. VOLAY*

**Dossier Numéro : 16208**

Ouvert le : 06/09/2006

Catégorie :

Raison sociale : ALDES AERAILIQUE  
203/205, avenue Francis de Pressensé 69200 VENISSIEUX  
Inspection :**Exploitant**ALDES AERAILIQUE  
20, Boulevard Joliot Curie 69694 VENISSIEUX CEDEX  
Activité :**Adresses complémentaires****Opération Numéro : 16208 : Récépissé de Déclaration**

Du 06/09/2006 Au 12/09/2006

Objet : atelier de travail mécanique des métaux et alliages - installations de réfrigération  
ou compression

Classement : 20205

**Descriptif de l'opération**

2560.2° , travail mécanique des métaux et alliages, la puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 50 KW mais inférieure ou égale à 500 KW.	0
2920.2°.b , installations de réfrigération ou compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 10 exposant 5 Pa, dans tous les autres cas, la puissance absorbée étant supérieure à 50 KW mais inférieure ou égale à 500 KW.	0

**Evénements**

(documents attachés en gras et documents générés en italique)

- **Récépissé de déclaration**  
Du 06/09/2006 Au 12/09/2006
  - *Affichage en mairie*
  - *Notification à l'exploitant*
  - *Récépissé*

**Données techniques**